



Reconnaissance de dette en cours de séparation

Par **lakan**, le **11/04/2014** à **14:32**

Bonjour,

Au cours de notre mariage, mes beaux-parents ont prêté à ma femme et moi des sommes d'argent pour acheter une voiture et payer des travaux dans la maison. Il n'y a pas eu de reconnaissance de dette.

Je suis en cours de divorce. Ma femme m'a dit oralement qu'elle allait signer une reconnaissance de dette avec ses parents, que je serai solidaire de cette décision, même si je ne signe pas et qu'il me faudra rembourser la moitié des sommes prêtées.

Suis-je réellement solidaire et devrais-je assumer la moitié des sommes demandées ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Cdt